

CONSEIL MUNICIPAL DE LA MOTTE DU CAIRE**Séance du 17 décembre 2019 à 18 h 00*****Compte rendu sommaire***

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Séance du mardi 17 décembre 2019

L'an deux mille dix-neuf et le dix-sept décembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MASSOT

Nombre de **conseillers en exercice** : 15 **Présents** : 9 **Absents** : 6 **Votants** : 10

Présents : Carlos BAPTISTA, Joseph CLARES, John ENTRESSANGLE, Jérôme FRANCOU, Holger GIERSCHE, Nadine MARTIN, Patrick MASSOT, Patrick MEYERE, Roland REYSZ.

Absents excusés et représentés : Jean-François SABOUL par Patrick MASSOT

Absents : Yves BOUCHET, Sandrine GINIER, Rebecca MARIT, André MOSCADELLI, Stéphane RODRIGUEZ;

Monsieur Jérôme FRANCOU a été élu secrétaire de séance.

Le Conseil municipal**1- Services municipaux/révision des tarifs pour 2020**

Après examen par les conseillers municipaux, aucun des tarifs des différents services de la commune n'a subi d'augmentation, ils ont été reconduits à l'identique par rapport à 2019.

Les tarifs 2020 sont validés à l'unanimité.

2- Subvention pour la classe de neige

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la directrice de l'école du Prélong a pour projet une sortie scolaire en classe de neige en début d'année 2020 pour les élèves des classes de cours moyen. A cette occasion, elle sollicite la commune pour un soutien financier afin de faciliter le départ de tous les enfants concernés au nombre de huit au total et tous originaires de La Motte du Caire.

Il indique que le coût restant à la charge des familles s'élève 250 € par élève.

Il propose d'attribuer une participation financière de 100 € par écolier.

A l'unanimité, le conseil municipal décide du versement d'une subvention de 800 € pour l'organisation de la classe de neige.

3- Opérations d'investissement 2020/demande de DETR

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal le projet de travaux de drainage liés aux problèmes de ruissellement et d'évacuation des eaux pluviales au cimetière communal.

Cette opération a fait l'objet d'une demande d'intervention de l'Etat au titre de la Dotation d'Equiperment des Territoires Ruraux (DETR) en 2019 mais n'a pas été retenue. Il propose de réitérer la sollicitation au titre de la DETR 2020.

Le coût estimatif de ces travaux s'élève à 8 400 € H.T. soit 10 080€ TTC.

Monsieur le maire propose le plan de financement suivant :

P A R T E N A I R E S FINANCEURS	Taux de participation	montant de l'aide
ETAT - DETR 2020	50 %	4 200 €
Autofinancement	50 %	4 200 €
TOTAL		8 400 €

Le conseil municipal approuve le projet de travaux de drainage du cimetière communal et sollicite le concours financier de l'Etat au titre de la DETR 2020, à l'unanimité.

4- Décisions modificatives de virement de crédits

Monsieur le maire indique que pour clôturer l'exercice 2019, il s'avère nécessaire de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget principal de la commune :

Dépenses de fonctionnement

6453- cotisations caisses de retraite	-550
6574 - Subvention aux associations	550

Dépenses d'investissement

202-185 PLU	-13 922
2151-148- Travaux de voirie	13 922

A l'unanimité, le conseil municipal approuve les virements de crédits ci-dessus.

5- Questions relatives au personnel

• Nouveau régime indemnitaire du personnel/instauration

Monsieur le maire rappelle le projet de délibération soumis à l'avis du comité technique du centre de gestion relatif à la mise en place des critères professionnels pour la mise en oeuvre d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) au profit des agents de la commune.

Ce nouveau régime indemnitaire est composé de deux éléments : l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) et le complément indemnitaire annuel (CIA) lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir.

Il indique que le comité technique a émis un avis favorable à ce projet et qu'il y a lieu de l'approuver pour sa mise en oeuvre à compter du 1er janvier 2020.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve cette proposition.

• Mise à disposition du personnel auprès de la CCSB/renouvellement

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal la mise à disposition d'un agent communal pour l'entretien des locaux de la communauté de communes La Motte-Turriers à raison de 5 heures hebdomadaires depuis décembre 2006. Il indique qu'il a été sollicité pour reconduire cette convention de mise à disposition dans les mêmes conditions, pour l'année 2020.

Le conseil municipal décide de saisir la commission administrative paritaire du centre de gestion pour avis.

6- Informations diverses

Monsieur le maire informe les conseillers de la réponse favorable faite au SDIS pour le projet de construction d'un centre de secours et ce dans un délai le plus court possible.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 19h40

A LA MOTTE DU CAIRE, le 27 décembre 2019

Le Maire,
Patrick MASSOT

